

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY (FIFTEENTH SESSION)
DELEGATION DU CANADA AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
(QUINZIEME SESSION)

RELEASE UPON DELIVERY

PRESS RELEASE NO. 21
Communiqué de Presse N° 21
10 novembre 1960
Press Office
Bureau de Presse
750 3ème Avenue
YUkon 6-5740

Discours prononcé par M. Martial Asselin, M.P.,
Représentant du Canada à la Sixième
Commission de l'Assemblée Générale des
Nations Unies, le 10 novembre 1960

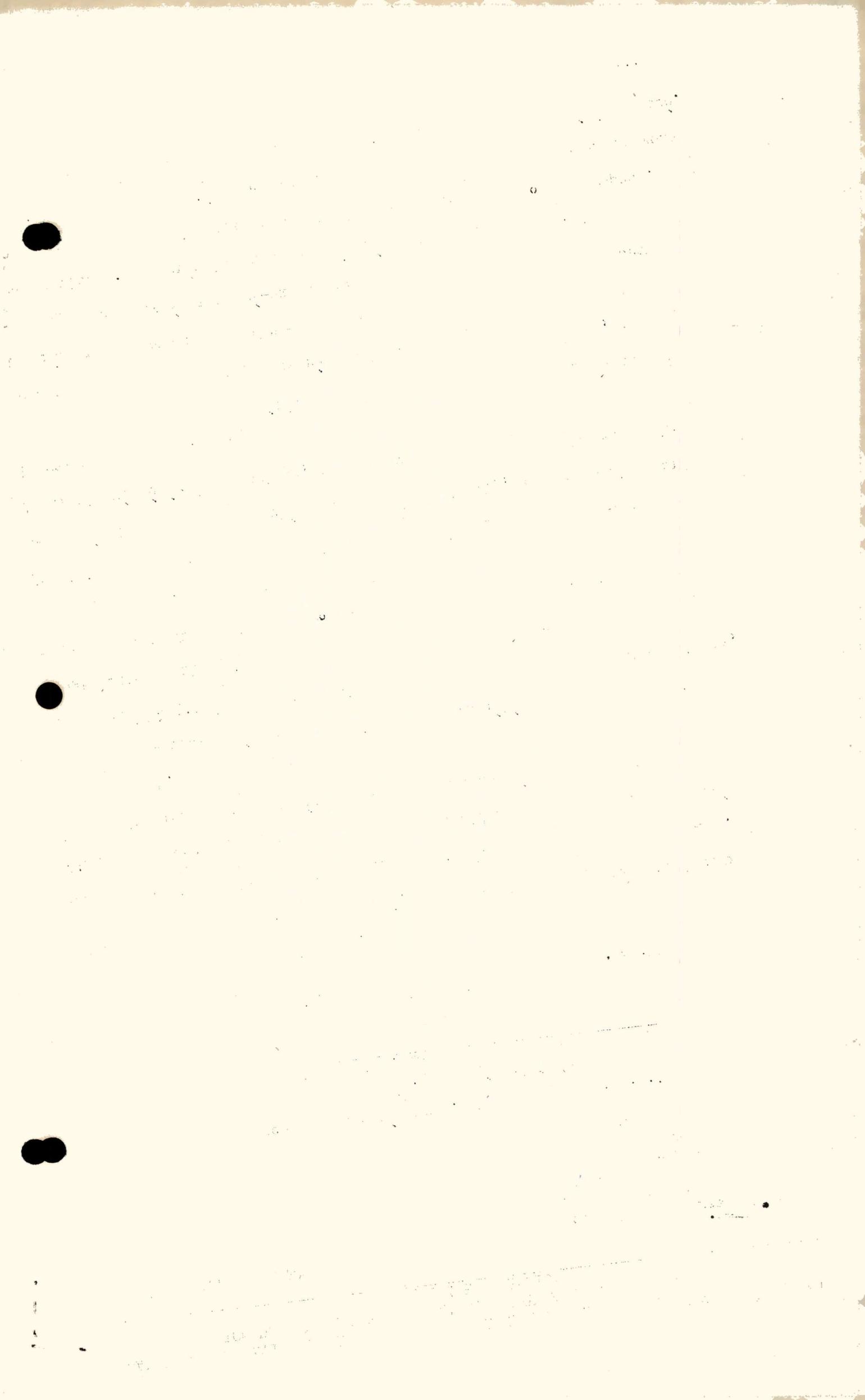
Projet d'amendement à la Résolution n° A/C.6/L.467

Monsieur le Président,

Comme vous l'avez remarqué, le nom du Canada apparaît parmi ceux des co-parrains du projet d'amendement à la résolution que nous discutons. J'aimerais donc expliquer brièvement les considérations qui nous ont portés à nous joindre aux autres délégations qui se sont déclaré en faveur de l'amendement.

Je veux immédiatement préciser que la délégation du Canada n'est pas opposée à l'idée qui a inspiré les promoteurs de la résolution originale, c'est-à-dire celle qui voudrait engager l'Assemblée à prendre état des travaux que la Commission du Droit International a en cours, pour notre avantage à tous, à cette conjoncture dans les affaires mondiales. La justification de cette mesure a été fort bien établie par les co-parrains de la résolution qui ont parlé hier (et aujourd'hui?), en particulier par le distingué délégué du Mexique, dont le brillant exposé a fait ressortir la valeur du projet.

Ce qui pousse ma délégation à appuyer l'amendement plutôt que la version première de ce projet de résolution, Monsieur le Président, ce sont les réserves de nature juridique que nous avons quant à la méthode d'abord envisagée pour procéder au ré-examen des travaux de la Commission du Droit International: la création d'un comité spécial; à tout prendre, ceci ne nous paraît pas la meilleure façon d'arriver aux fins que l'on se propose. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les raisons pour lesquelles nous trouvons plus opportune l'idée contenue au projet d'amendement qui nous a été proposé.



D'autres orateurs nous l'ont déjà fait voir assez clairement, et je pense, en particulier, aux déclarations très nettes du distingué délégué du Japon ainsi qu'à celles du distingué représentant des Pays-Bas, le Professeur Tamme.

Essentiellement, passer à un nouveau comité la responsabilité de faire la revue de l'ensemble du droit international aux fins d'aider à la préparation d'une nouvelle liste de matières, en vue de sa codification et de son développement progressif, nous paraît faire double emploi; car c'est là une fonction qui incombe à la Commission du Droit International, qui a toujours été sa responsabilité, comme on l'a déjà expliqué abondamment. La résolution n° 174(II), par laquelle l'Assemblée Générale créa la Commission du Droit International se basait sur la nécessité pour les Nations Unies de provoquer des études et faire des recommandations en vue d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification ultérieure.

En fait la Commission elle-même dès sa première session s'est empressée d'examiner (et je cite ici le paragraphe 14 de son rapport sur les travaux de la session de 1949) "s'il convenait d'élaborer un plan général de codification portant sur l'ensemble du droit international". Elle a conclu par l'affirmative et a établi une liste des matières du droit international à examiner. N'est-ce pas elle maintenant qu'il faut, en toute logique, charger de nouveau de revoir la liste établie il y a déjà plus de dix ans; de mettre cette liste à jour; et de faire enfin son rapport à la prochaine assemblée générale, conformément à la procédure régulièrement utilisée au cours de toutes ces années pour passer au crible les travaux de la Commission?

Autrement, Monsieur le Président, la création d'un nouvel organisme, il me semble, non seulement renverserait l'ordre logique des choses mais attaquerait la structure même de la Commission telle qu'elle est constituée en vertu de la résolution que je viens de citer. De plus, si nous confions à un nouveau comité la tâche de dresser la liste des matières qui doivent faire l'objet de codification, ne marquons-nous pas là, en quelque sorte, notre intention de censurer l'oeuvre de la Commission du Droit International?

1945

1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the war. It is a very interesting and informative account of the events of the past few years.

2. The second part of the report deals with the economic situation of the country. It is a very detailed and thorough analysis of the economic conditions and the measures that have been taken to improve them.

3. The third part of the report deals with the social situation of the country. It is a very comprehensive and up-to-date survey of the social conditions and the progress of social reforms.

4. The fourth part of the report deals with the political situation of the country. It is a very clear and concise account of the political events and the progress of the democratic process.

5. The fifth part of the report deals with the cultural situation of the country. It is a very interesting and informative account of the cultural life and the progress of the cultural movement.

6. The sixth part of the report deals with the foreign relations of the country. It is a very detailed and thorough analysis of the foreign policy and the progress of the international relations.

7. The seventh part of the report deals with the military situation of the country. It is a very comprehensive and up-to-date survey of the military forces and the progress of the military reforms.

8. The eighth part of the report deals with the administrative situation of the country. It is a very clear and concise account of the administrative structure and the progress of the administrative reforms.

9. The ninth part of the report deals with the judicial situation of the country. It is a very interesting and informative account of the judicial system and the progress of the judicial reforms.

10. The tenth part of the report deals with the educational situation of the country. It is a very detailed and thorough analysis of the educational conditions and the progress of the educational reforms.

11. The eleventh part of the report deals with the health situation of the country. It is a very comprehensive and up-to-date survey of the health conditions and the progress of the health reforms.

12. The twelfth part of the report deals with the housing situation of the country. It is a very clear and concise account of the housing conditions and the progress of the housing reforms.

13. The thirteenth part of the report deals with the transportation situation of the country. It is a very interesting and informative account of the transportation system and the progress of the transportation reforms.

14. The fourteenth part of the report deals with the communication situation of the country. It is a very detailed and thorough analysis of the communication conditions and the progress of the communication reforms.

15. The fifteenth part of the report deals with the energy situation of the country. It is a very comprehensive and up-to-date survey of the energy conditions and the progress of the energy reforms.

16. The sixteenth part of the report deals with the environment situation of the country. It is a very clear and concise account of the environmental conditions and the progress of the environmental reforms.

17. The seventeenth part of the report deals with the labor situation of the country. It is a very interesting and informative account of the labor conditions and the progress of the labor reforms.

18. The eighteenth part of the report deals with the agriculture situation of the country. It is a very detailed and thorough analysis of the agricultural conditions and the progress of the agricultural reforms.

19. The nineteenth part of the report deals with the industry situation of the country. It is a very comprehensive and up-to-date survey of the industrial conditions and the progress of the industrial reforms.

20. The twentieth part of the report deals with the services situation of the country. It is a very clear and concise account of the service conditions and the progress of the service reforms.

Ce ne serait pas juste et ce n'est pas là, j'en suis convaincu, ce que nous nous proposons. Par ailleurs, le projet d'amendement apporté à la résolution A/C.6/L.467 replace dans son cadre la proposition à envisager.

Il a pour effet, je crois, de nous attribuer à nous, ici à la Sixième Commission, comme il se doit, la tâche de donner à la Commission du Droit International directement des suggestions pratiques susceptibles de l'aider dans ses travaux. Ceci s'est fait très souvent et fort à propos par le passé. Dans le cas actuel, nous requérons la Commission de nous fournir les données d'une liste de matières à codifier et à développer dans le domaine du droit international; nous demandons aux distingués juristes qui composent la Commission, personnes de compétence universellement reconnue, d'établir cette liste et de nous la soumettre l'année prochaine; c'est alors que la Sixième Commission devra lui porter toute son attention et c'est alors aussi que tous les pays (et non seulement quelques-uns des états-membres, comme l'envisageait la résolution originale) auront l'avantage de la revoir sur la base d'un critère politique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

